



## Assemblée des États Parties

Distr. : générale  
21 octobre 2013

FRANÇAIS  
Original : anglais

---

### Douzième session

La Haye, 20-28 novembre 2013

## Élection d'un juge à un siège vacant de la Cour pénale internationale : guide pour l'élection

### Note du Secrétariat

1. La présente note a été préparée conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, en date du 10 septembre 2004, qui se rapporte aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale. Le paragraphe 25 de la résolution stipule qu'avant le jour de l'élection, le Président de l'Assemblée des États Parties distribue à tous les États Parties le texte des instructions et des exemplaires des bulletins de vote.
2. Le Secrétariat a rédigé, en consultation avec le Bureau de l'Assemblée des États Parties, le texte des instructions ainsi que l'exemplaire du bulletin de vote, aux fins de l'élection d'un juge à un siège vacant de la Cour pénale internationale.
3. La présente note expose le texte des instructions (et l'exemplaire du bulletin de vote). Un nouveau bulletin de vote sera préparé dans le cas où le nombre des juges élus au terme du premier scrutin est inférieur à celui requis.

## Annexe

### **Premier scrutin : Élection d'un juge à un siège vacant de la Cour pénale internationale**

#### **Texte des instructions**

1. Veuillez cocher la case située à gauche du nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Seuls les candidats dont le nom apparaît sur le bulletin de vote sont éligibles.
2. Vous ne pouvez voter que pour un (1) seul candidat. Les bulletins dont le vote exprimé concerne plus d'un (1) candidat seront déclarés invalides.
3. Veuillez voter pour un (1) seul candidat du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins dont le vote exprimé concerne plus d'un (1) candidat du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes seront déclarés invalides.
4. Veuillez vérifier votre bulletin et vous assurer que votre vote se porte sur :
  - a) Un (1) seul candidat ; et
  - b) Un (1) candidat du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

## EXEMPLE DE BULLETIN DE VOTE

Vote for a maximum of 1 candidate

|  | LIST A  |        | LIST B |        |
|--|---|--------|--------|--------|
|  | Male  | Female | Male   | Female |
| <b>Africa</b>  |   |        |        |        |
| <b>Asia-Pacific</b>  |   |        |        |        |
| <b>Eastern Europe</b>  |   |        |        |        |
| <b>Latin American/<br/>Caribbean States</b><br><br><i>Vote for no more than<br/>1 candidate from this<br/>region</i> | <input type="checkbox"/> HENDERSON, Geoffrey A.<br>(Trinidad and Tobago)<br><br><input type="checkbox"/> VAN ROMPAEY, Leslie<br>(Uruguay) |        |        |        |
| <b>Western European and<br/>Other States</b>   |   |        |        |        |